

SOMMAIRE

Pages

| | |
|--|-----------|
| I – REGLEMENT APPLICABLE A CHAQUE ZONE..... | 3 |
| TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES | 4 |
| TITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES..... | 8 |
| CHAPITRE I - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UC | 9 |
| CHAPITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UP..... | 17 |
| CHAPITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UH | 25 |
| TITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER | 33 |
| CHAPITRE I | 34 |
| CHAPITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AUC | 42 |
| CHAPITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AUH | 50 |
| CHAPITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AUL | 57 |
| TITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AGRICOLES ET NATURELLES | 61 |
| CHAPITRE I - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE A | 62 |
| CHAPITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE N | 67 |
| CHAPITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE NH..... | 69 |
| II – PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES FIGURANT AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES..... | 76 |

- les espaces boisés classés, plantations d'alignements et arbres isolés délimités en application du L130-1 et du R123-11a du code de l'urbanisme ;
- les espaces publics et/ou paysagers à protéger en application du R123-11.h du code de l'urbanisme ;
- le tracé des sentes piétonnes à conserver ou à créer en application du L123-1-6 du code de l'urbanisme ;
- le tracé des voies cyclables à créer en application du L123-1-6 du code de l'urbanisme ;
- les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts délimités en application du R123-11d du code de l'urbanisme
- les emplacements réservés en vue de la réalisation de programme de logements, dans le respect de l'objectif de mixité sociale
- les immeubles à protéger pour lesquels la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir ; délimités en application du R123-11h du code de l'urbanisme
- les bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination, en application de l'article L123-3-1
- le secteur de limitation de la construction en application du L123-1 du Code de l'urbanisme
- les secteurs de risques naturels liés aux inondations délimités en application du R123-11b du code de l'urbanisme ;
- les secteurs de risques naturels liés aux axes de ruissellements délimités en application du R123-11b du code de l'urbanisme ;
- les secteurs naturels liés aux champs d'expansion des crues délimités en application du R123-11b du code de l'urbanisme ;
- les secteurs de risques naturels liés aux présomptions de cavités souterraines délimités en application du R123-11b du code de l'urbanisme ;

Les effets de ces dispositions se superposent aux dispositions des titres II et III du présent règlement.